

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 JANVIER 2016**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération : Convention école de Boisemont tarif
- 2) Délibération : Convention médecine du travail CDG27
- 3) Délibération : Véolia extension de contrat pour deux mois
- 4) Délibération : Contrat paysage Adeline
- 5) Délibération : Décision modificative budget assainissement
- 6) Délibération : Décision modificative budget CCAS
- 7) Délibération : Régularisation sur 2016 échéance prêt crédit mutuel août (2015)
- 8) Délibération : Contrat Johanny Sellier
- 9) Délibération : Pose olivier tombe Mme Dupont de Dinechin
- 10) Délibération : Devis ralentisseurs
- 11) Délibération : DM compte 627

APPEL NOMINAL DES MEMBRES :

Etaient présents :

Mr PIN Pierre, Mr BERNARD Pascal, Mme GARCIA Catherine, Mme
LEBOUGAULT Sabrina, Mme PLUVIOSE Marie, Mr CORREA Pierre, Mme DE
MEYER Karine, Mme DERONGS Stéphanie, Mr BESSE Laurent.

Etaient absents excusés :

Mr SERAFF Fabien, Mr SIDIBE Etienne

Nombre de votants : 11

Présents : 9

Pouvoir : 0

La séance a été ouverte à 19 H 30.

Madame LEBOUGAULT Sabrina a été nommée secrétaire.

1) Délibération « Convention école de Boisemont tarif »

Monsieur le Maire informe que la convention a pour objet de définir les conditions de facturation des dépenses scolaires par la commune de Boisemont à celle de Corny.

Le prix retenu pour l'année scolaire 2015/2016 est fixé à :

- 426.22€/enfant en primaire
- 990.81€/enfant en maternelle

Nous avons 20 maternels et 29 primaires inscrits pour cette année.
Nous pouvons constater une sensible augmentation de 1015.00€ sur une année.
En effet, nous devons prévoir au budget 2016 soit 32177.00€, contre 31162.00€ en 2015.
Nous tenons à préciser que le nombre d'enfants inscrits augmente cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2) Délibération sur « Convention médecine du travail CDG27 »

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au service médecine du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.
Ces visites présentent un caractère obligatoire pour nos deux agents titulaires, Mme Merlet Corinne et Mme Grébonval Mélissa. La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les parties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

3) Délibération sur « Véolia extension de contrat pour deux mois »

Monsieur le Maire nous informe que le contrat maintenance assainissement Véolia se termine le 31 décembre 2015.

Suite au rdv du 7 décembre dernier avec Mr Bouvrot, de l'agence Véolia, celui-ci nous propose une extension de contrat de deux mois sur le précédent en attendant le nouveau contrat pour 2016. Il était convenu de recevoir le nouveau contrat.

Monsieur le Maire nous informe que nous n'avons pas reçu de contrat de la société Véolia à ce jour.

Après concertation, Monsieur le Maire et le conseil municipal refuse une extension de contrat dans l'attente, considérant que la société Véolia doit nous fournir le contrat 2016.

Par conséquent, cette délibération est reportée.

4) Délibération sur « Contrat Paysage Adeline » :

Monsieur le Maire nous informe des modalités du nouveau contrat et de son tarif.

Il concerne l'entretien du stade pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, soit 10 à 12 tontes selon les conditions climatiques, pour un montant total de 2966.40^e TTC.

Nous avons demandé une possibilité de 10 tontes et le ramassage des feuilles, mais après devis, il nous indiquait que ceci serait facturé 1000€/jour.

Il serait préférable de prendre rdv avec Mr GENECQUE, afin de voir un autre compromis, pour émettre la possibilité de fixer nous même le planning des tontes selon les besoins, de façon à réduire les coûts.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité sur proposition de Monsieur le Maire, décide de reporter à plus tard la signature de ce contrat, considérant que celui-ci pourrait être modifié.

5) Délibération sur « Décision Modificative budget assainissement »

Dépassement de crédit sur chapitre 011 de 194.19€.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 022 : -250€

Chapitre 011 : +250€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

6) Délibération sur « Décision modificative budget CCAS »

Dépassement de crédit sur chapitre 65 de 450€

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 011 article 6232 : -450€

Chapitre 065 article 6558 : +450€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

7) Délibération sur « Régularisation sur 2016 échéance prêt Crédit Mutuel août (2015) » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque une mensualité à régulariser concernant la clôture de l'emprunt au Crédit Mutuel sur le budget 2015.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'émettre un mandat de 1489.20€, (correspondant au montant de l'échéance), sur la gestion 2016 afin de régulariser et d'honorer l'échéance du mois d'août 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur Le Maire à émettre ce mandat d'un montant de 1489.20€ sur le budget 2016.

8) Délibération sur « Contrat Johanny Sellier » :

Monsieur le Maire nous informe que le contrat de Mr Sellier Johanny arrive à terme le 31 Janvier 2016.

Le conseil municipal et Monsieur le Maire ne manquent pas de souligner les compétences de notre employé communal et d'insister sur le fait que depuis son intégration à la commune, notamment pour le nettoyage des pompes et l'entretien, Mr Sellier est opérationnel.

Il s'agit d'un contrat CUI, pour lequel le nombre d'heures peut être modifié, à voir avec les nécessités de service.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de reconduire ce contrat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour une durée d'un an le contrat de Mr Sellier Johanny.

9) **Délibération sur « Pose d'un olivier tombe Mme Dupont de Dinechin » :**

A la demande de Mr Dupont de Dinechin, qui émet le souhait de pouvoir procéder à la plantation d'un olivier au cimetière de la commune, suite au décès de son épouse le 14 décembre 2015, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'honorer cette demande. Après réflexion et concertation, le conseil municipal décide de ne pas autoriser Monsieur le Maire à répondre favorablement à cette demande, mais de proposer à Mr Dupont de Dinechin la possibilité de déposer un olivier s'il le souhaite mais avec une plantation en pot. En effet, cela serait préférable pour qu'il n'y ait pas de soucis avec les racines dans le futur. Et de même de préciser que toutes les charges et problèmes occasionnés seront à sa charge. Nous espérons que Mr Dupont de Dinechin sera compréhensible à cette décision.

10) **Délibération sur « Devis ralentisseurs » :**

Monsieur le Maire nous informe qu'il a effectué la demande d'un devis concernant la pose de ralentisseurs sur la voirie de notre commune.

Le montant de ce devis s'élève à 9446.40€.

Il précise que des subventions seront demandées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette délibération au prochain conseil municipal, de façon à connaître le montant des subventions.

11) **Délibération sur « DM compte 627 » :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir prendre en charge le mandat 350/15 des frais d'emprunt au compte 627 pour un montant de 68€, car il reste à ce jour 57€ au chapitre 011.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

Divers

Prochaine réunion de travail en Mairie le Mardi 2 février 2016 à 18h30.

Prochain Conseil Municipal programmé le Mardi 1 mars 2016 à 19h30.

Vœux de Monsieur le Maire et galette des rois à la salle des fêtes du village le dimanche 24 janvier 2016 à 15h00.

A l'issue des travaux de réfection, Inauguration de l'église le Samedi 23 avril 2016 à 17h00, avec explication des travaux, temps de convivialité autour d'un verre de l'amitié et concert gospel dans l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire,

le secrétaire,

les membres du conseil,

